



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31/01/2025

FRANCE 2030 : UN NOUVEL APPEL A PROJETS À VENIR POUR SOUTENIR DES INNOVATIONS DANS LA DECARBONATION DU TRANSPORT MARITIME

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Marc FERRACCI, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie, Philippe TABAROT, ministre chargé des Transports, avec Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement d'un nouvel appel à projets « CORIMER Navires bas carbone ».

La décarbonation du transport maritime constitue un enjeu majeur pour atteindre nos objectifs climatiques européens et internationaux. Le secteur représente aujourd'hui encore 3 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) européennes, dont 85% sont issues du transport des marchandises. Alors les autres secteurs se décarbonent plus rapidement, la part de ces émissions devrait fortement augmenter dans les années à venir.

La France est engagée dans une ambitieux très forte de décarbonation de ce secteur, avec comme principale boussole la Stratégie révisée de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les navires, adoptée en juillet 2023 par l'Organisation maritime internationale (OMI). Cette stratégie engage les Etats pour atteindre la neutralité carbone nette à horizon 2050, avec un objectif intermédiaire d'une baisse d'au moins 20% de leurs GES en 2030 afin d'atteindre 30% de réduction d'émissions de GES par rapport à 2008.

Il est donc indispensable que le transport maritime soit prêt technologiquement pour permettre cette décarbonation. Or si des technologies sont déjà matures, d'autres nécessitent encore l'avènement d'innovations structurantes.

Cet appel à projets viendra donc s'inscrire pleinement dans cet objectif et donner aux professionnels de la filière l'opportunité de continuer à innover pour se décarboner.



Piloté par le Conseil d'Orientation pour la Recherche et l'Innovation des Industriels de la Mer (CORIMER) et opéré pour le compte de l'Etat par l'ADEME, ce dispositif visera à accélérer, en France, le développement de navires et de bateaux bas carbone.

Le dispositif aura comme objectifs de :

- Soutenir l'innovation, le développement ou l'amélioration de composants, d'équipements et de systèmes permettant une décarbonation du transport et des opérations de service maritimes et du transport fluvial ;
- Soutenir des projets de démonstrateurs, de pilotes ou de premières commerciales sur le territoire national, permettant à la filière des industriels de la mer et du fluvial de développer de nouvelles solutions et de se structurer.

La ministre Agnès PANNIER-RUNACHER a déclaré : *« La décarbonation des navires est essentielle à l'atteinte de nos objectifs climatiques. Cela implique concrètement que la filière soit en capacité à la fois de décarboner la flotte existante et de produire des navires bas carbone. Cet appel à projet permettra de soutenir l'engagement des entreprises pour la décarbonation et l'innovation dans le secteur maritime. C'est mon objectif pour la planète et pour notre industrie maritime. »*

Le ministre Marc FERRACCI a déclaré : *« Cet appel à projet à venir est une étape importante pour la décarbonation du transport maritime. Il viendra soutenir l'émergence de technologies décarbonnées et contribuer à la compétitivité des filières industrielles qui en dépendent. C'est bien là tout notre enjeu : renforcer nos compétences, notre savoir-faire dans l'industrie du transport maritime avec l'ambition de réconcilier souveraineté industrielle et transition environnementale ».*

Le ministre Philippe TABAROT a déclaré : *« Les entreprises du secteur maritime sont déterminées à s'engager dans la décarbonation, comme en témoignent les navires bas carbone de plus en plus nombreux à être mis en service. Mais, elles se heurtent encore trop parfois à des technologies insuffisamment matures. C'est pourquoi le Gouvernement lancera ce nouvel appel à projets, afin de soutenir les efforts de la filière et de favoriser l'émergence de solutions bas carbone performantes et compétitives. »*

Cet appel à projets s'inscrira dans le cadre de la stratégie d'accélération « Digitalisation et Décarbonation des Mobilités » de France 2030. Cette stratégie a pour ambition de faire émerger, dans un certain nombre de domaines prioritaires, une offre française de solutions de transports et logistiques innovantes, compétitives et décarbonés qui pourra se déployer en France et à l'international.

CONTACTS PRESSE

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche –

presse@ecologie.gouv.fr

Ministère de l'industrie et de l'énergie – presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Ministère des transports – presse@territoires.gouv.fr

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

L'Ademe en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... -nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur :